

Délibération n°07

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
18 octobre 2017

Date d'affichage du
compte-rendu :
31 octobre 2017

Objet :
ZAC du Biopôle Clermont
Limagne -surtaxe
assainissement : tarif 2018

L'AN deux mille dix-sept, le 24 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 18 octobre 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M André CHANUDET, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Alain DEAT, Mme Florence PLUCHART, Mme Samya RIOTON, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Gabriel BANSON, conseiller communautaire unique d'ENTRAIGUES, remplacé par M Alain DEAT, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Eugène CHASSAGNE, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme Samya RIOTON, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Danielle FAURE-IMBERT
- M Philippe COULON, *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- M Pierre PECOUL, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET

Absents :

- Mme Françoise LAFOND
- M Jacques LAMY

<> <> <> <> <>

Secrétaire de séance

M Philippe CARTAILLER

Accusé de réception en préfecture

063 20070753-20171024-

DELIB2017102407-DE

Date de télétransmission : 30/10/2017

Date de réception préfecture : 30/10/2017

Rapport n°07 – ZAC du Biopôle Clermont Limagne -surtaxe assainissement : tarif 2018

La ZAC du Biopôle Clermont-Limagne de Saint-Beauzire a été créée en 1994 à l'initiative des élus Limagne d'Ennezat. Elle accueille aujourd'hui 31 entreprises spécialisées dans les sciences du vivant et les biotechs, dont 13 sur site propre et 18 au sein du parc locatif géré par le SMO du Biopôle.

La communauté de communes est compétente pour la gestion du réseau d'assainissement de la ZAC, dont la gestion est déléguée à la SPL SEMERAP dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Comme chaque année, il revient au conseil communautaire de définir le montant de la « part EPCI » de la surtaxe assainissement à laquelle sont assujetties les entreprises de la ZAC du Biopôle.

Du point de vue financier, les charges de fonctionnement (essentiellement le coût du traitement de l'eau) diminuent fortement depuis 3 ans, compte-tenu des efforts entrepris par l'intercommunalité, les entreprises et la SEMERAP pour :

- limiter l'intrusion des eaux parasites (eaux pluviales et eaux de nappes) sur les réseaux publics et privés et ainsi limiter les quantités rejetées et donc facturées,
- maîtriser la pollution générée par la longueur du réseau de refoulement et ainsi également diminuer le coût de traitement.

Considérant les provisions déjà effectuées sur ce budget pour les investissements futurs et afin de diminuer les charges des entreprises sur ce poste de dépenses,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, décide :

- de poursuivre la baisse de la surtaxe assainissement des entreprises du Biopôle,
- de diminuer le montant de la surtaxe assainissement de 0,20 € et ainsi de fixer son tarif à 1,50€ HT/m³ pour 2018.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 25 octobre 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171024-
DELIB2017102407-DE
Date de télétransmission : 30/10/2017
Date de réception préfecture : 30/10/2017